

INSCRIPTION

L'inscription est valable une année (de septembre à août).

Il est **obligatoire** de remplir une fiche de renseignements. Les responsables légaux de l'enfant doivent fournir les papiers suivants :

- ⇒ Mutuelle
- ⇒ Assurance
- ⇒ Sécurité sociale
- ⇒ Attestations de vaccinations à jour
- ⇒ Notification MDPH (si besoin)
- ⇒ Règlement intérieur signé.

TARIFICATION/FACTURE

Le versement d'une cotisation est **obligatoire** pour pouvoir s'inscrire et participer ainsi aux animations du centre.

En plus de l'adhésion, une participation financière aux activités et aux sorties peut être réclamée (les tarifs sont établis par décision L2122, publiés sur le site internet de la ville : www.mairie-darnetal.fr)

Les sorties et activités sont facturées après chaque session. Les avis de sommes à payer sont à régler sur le site du Trésor Public (tipi.gouv) ou dans certains buralistes de la commune avec le QR codes présents sur les avis de sommes à payer.

LES REPAS

Une restauration est mise en place pour les jeunes fréquentant la structure à la journée, c'est-à-dire pour les jeunes qui ont une activité le matin et l'après-midi.

Il est possible de déjeuner à la Résidence des Personnes Âgées entre 12h et 13h30 le lundi, mardi, mercredi et le vendredi.

Le jeudi, nous ne pouvons pas déjeuner à la RPA ; cependant les jeunes peuvent déjeuner avec les animateurs, à l'école Clemenceau en apportant leur pique-nique.

Le responsable légal doit préciser sur la fiche d'inscription si le jeune suit un régime alimentaire particulier (allergie, régime sans sel, sans porc, sans viande...) et se mettre en contact avec la direction du centre de loisirs si c'est le cas.

Les repas sont à réserver avant le début de chaque vacance au service jeunesse lors des permanences d'inscription. Tout repas réservé sera facturé même en cas d'absence, excepté sur présentation d'un justificatif médical.

FONCTIONNEMENT

1. HORAIRES

- 9 h 30/10h à 12 h 00 *
- 13 h 30/14h à 16h30/17h30 *

L'accueil a lieu directement à l'école Clemenceau.

Les jeunes inscrits à la journée avec repas devront être présents aux activités du matin et de l'après-midi. Pour les sorties les horaires peuvent varier (voir planning).

L'accueil des jeunes s'effectue :

- De 9h30 à 10h le matin
- De 13h30 à 14h l'après-midi

Le départ le soir s'effectue :

- Entre 16h30 et 17h30. Les jeunes doivent prévenir un membre de l'équipe d'animation de leur départ.

(* sauf journées exceptionnelles)

2. LES PLANNINGS

A chaque session, un planning est proposé pour deux catégories d'âge : un planning à destination des 11-12 ans et un autre pour les 13-17 ans.

Comment bien remplir ton planning ?

- ⇒ Lis-le attentivement, choisis tes activités et numérote-les dans l'ordre de préférence. **Si tu ne choisis qu'une activité et qu'elle n'est plus disponible, nous ne pourrons pas t'en attribuer d'autre.**
- ⇒ Envoie ton programme par mail ou apporte-le au pôle culture jeunesse et sport à partir de la date qui figure sur le planning. **Aucun planning ne sera accepté avant cette date.** Ton planning définitif te sera envoyé dans les jours suivants.
- ⇒ Recommandations :
 - ☐ Pense à lire le descriptif des activités (horaires exceptionnels, pique-nique, tenue, etc...)
 - ☐ Ne choisis pas deux fois la même sortie.
 - ☐ L'inscription à une activité de type « stage » implique ta présence **tous les jours où l'activité est programmée.**
 - ☐ Aucun échange d'activité ne sera accepté. Toute absence doit être signalée à l'avance. Si tu ne préviens pas une absence à une sortie, celle-ci te sera facturée.
 - ☐ Aucun remboursement ne sera effectué sans motif sérieux.

4. RETARD ET ABSENCES

- ⇒ Aucun retard aux activités ne sera admis, sauf en cas de raison valable et signalement préalable. Toute absence temporaire ou prolongée devra être signalée au 02.32.12.31.74 (service jeunesse). Dans le cas contraire, la Ville se réserve le droit de considérer l'absence comme définitive et céder ainsi la place à un(e) autre bénéficiaire.
- ⇒ La participation à une activité est obligatoire du début à la fin (sauf pour raison personnelle justifiée **par écrit par les parents**).
- ⇒ **Toute absence non justifiée et non signalée à une activité payante sera facturée à la famille.**

5. SOINS

Les jeunes arrivant avec une maladie contagieuse (grippe, gastroentérite,...) ne sont pas admis sur le centre de loisirs et aucun médicament ne sera administré, sauf cas particulier à déterminer en accord avec les responsables légaux, le médecin de famille et les responsables de la structure. Dans ce cas, une ordonnance médicale sera demandée.

En cas de maladie survenant lors d'une animation ou sortie, le directeur appellera les parents. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous ferons appel aux services d'urgences (SAMU ou Pompier). Les parents seront prévenus au plus vite.

6. COMPORTEMENT

- ⇒ Il est formellement interdit de fumer dans la structure, lors des animations, sorties et camps.
- ⇒ Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites pour les jeunes qui participent aux animations, sorties et camps.
- ⇒ Tous les objets personnels amenés sur la structure sont sous la responsabilité du jeune.
- ⇒ Durant les animations et les activités, les jeunes ne peuvent pas utiliser leur console de jeux et téléphone.

- ⇒ Une tenue correcte et adéquate aux activités est exigée.
- ⇒ Un comportement négatif se traduisant par des impolitesse ou des agressions en tout genre est INACCEPTABLE.
- ⇒ Afin que cela soit agréable pour TOUS, il est impératif que CHACUN respecte les AUTRES.
- ⇒ Le matériel est la « propriété » de TOUS. Il doit être utilisé et rangé avec précaution afin de durer dans le temps.
- ⇒ Les lieux et les véhicules utilisés sont à notre disposition : Ils sont donc rendus propres et appréciés par NOS SOINS.
- ⇒ Les boissons énergisantes (type redbull) sont strictement interdites sur la structure.
- ⇒ Il est formellement interdit de publier sur les réseaux sociaux des photos, vidéos, ... d'une personne sans son autorisation.

Tout NON RESPECT ou IGNORANCE de ces différents chapitres entraînera des sanctions. Toute dégradation VOLONTAIRE des lieux, véhicules ou matériel sera facturée à ta famille. L'équipe de Destination 11/17 se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement les fautifs après entretien. Les parents en seront alors avisés par courrier.

7. MODE DE TRANSPORT

Lors des sorties, trois modes de transport sont possibles :

- ⇒ **Véhicules 9 places** : deux véhicules 9 places (petite camionnette) sont disponibles sur chaque session. Ces véhicules sont conduits par les animateurs. L'animateur est le conducteur du véhicule et il est responsable des 8 jeunes qui sont à bord. Tout le monde est attaché (ceinture de sécurité) et doit rester calme lors des déplacements.
- ⇒ **Car** : les grandes sorties s'effectueront en autobus via une compagnie de transport. Lors des déplacements tout le monde est assis et attaché (si ceinture dans le car).
- ⇒ **Bus** : les sorties dans Rouen seront réalisées au moyen des transports en commun (TCAR).



Le Maire,

Et par délégation,
Madame SLIMANI Malika
Conseillère municipale déléguée en charge
de la vie adolescente

Parents ou représentant légal :

Je soussigné(e) :
Représentant légal de certifie avoir pris connaissances des termes du
présent règlement.
Fait à le
Signature(*)

Jeune participant :

Je soussigné(e) : certifie avoir pris connaissances des
termes du présent règlement.
Fait à le
Signature (*)

(*) faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »